

Documents à apporter impérativement lors de votre préadmission

- Carte d'identité

- Feuille d'information bénéfice-risque et/ou consentement éclairé **renseigné(e)(s) et signé(e)(s)** (du chirurgien)

- Feuille de désignation de la personne de confiance / d'autorisation d'opérer et de soins **renseignée et signée (recto/verso)**

- Feuille de directives anticipées **renseignée et signée**

- Fiche de recueil du traitement personnel ou ordonnance récente **renseignée et signée par le médecin traitant**

- Fiche de goût **renseignée** (pas en ambulatoire)

Nous vous rappelons également qu'une consultation d'anesthésie est obligatoire au moins 8 jours avant l'hospitalisation pour toute intervention opératoire réglée.